

N°	1	4	8
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil huit Le vendredi 23 mai à 11 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. PECQUERY.		
- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres	Etaient présents ce jour : Mme GAOUYER, MM. ARCILLON, DUHAMEL, JACOB, LOIN, PECQUERY, SENEAL, VANSEVENANT. Absents excusés : Mme HUREL, MM. AUBRY, BIGNON, DECORDE, JUMEL, MAQUET, MAUGEZ.		
DATE DE LA CONVOCATION :	<p align="center">- Désignation des membres de la commission d'appel d'offre</p> <p>Vu l'article 22 du Code des marchés publics : <i>extrait</i> : « I. - Pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, sont constituées une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent. Une commission spécifique peut aussi être constituée pour la passation d'un marché déterminé. Ces commissions d'appel d'offres sont composées des membres suivants : [...] »</p> <p>2° <i>Lorsqu'il s'agit d'un département, le président du conseil général ou son représentant, président, et cinq membres du conseil élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; [...]. »</i></p> <p>Considérant qu'une seule liste est établie.</p> <p>M. le Président fait alors procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres dont il est membre de droit, selon les prescriptions réglementaires et législatives en vigueur. Le Président désignera son représentant par arrêté.</p>		
24 avril 2008			
NOMBRE DE DELEGUES :	Le Conseil d'administration élit comme membres de la CAO, les personnes suivantes :		
En exercice	15	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Présents	8	M. VANSEVENANT (CG80)	M. MAQUET (CG80)
Votants	8	M. ARCILLON (CG80)	M. JACOB (CG80)
		Mme GAOUYER (CG76)	M. SENEAL (CG76)
		M. DUHAMEL (CG76)	M. LOIN (CG76)
		M. MAUGEZ (CG60)	M. AUBRY (CG60)

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Jacques PECQUERY